

Le sacre de Henri IV



Le 27 février 1594, Henri de Navarre est sacré roi de France par Renaud de Baeau, archevêque de Bourges. Il prend le nom de Henri IV. La cérémonie du sacre est célébrée en la cathédrale de Chartres et non à Reims, lieu traditionnel du sacre des rois capétiens mais en ces temps sous la domination des Ligueurs catholiques. Il rejoint ainsi dans l'exception Hugues Capet (940-996), Robert II dit le Pieux (972-2031), Louis VI dit le Gros (1081-1137) et Louis XVIII (1755-1824). Le roi, qui s'est converti le 25 juillet précédent espère ainsi rallier à lui les derniers opposants et mettre fin au pouvoir de la Ligue en lui retirant toute raison de s'opposer à un roi catholique.

La préparation de cette cérémonie donna lieu à la passation d'un marché entre entre les représentants du futur roi et ceux de la ville de Chartres. Signé le 20 août 1593 il avait pour objet les aménagements du chœur de la cathédrale Notre-Dame, en vue de la célébration du sacre. Plusieurs artisans chartrains (Pierre germont, marchand de bois – Pierre Bediou et Jehaun Marolles, charpentiers – Toussaint le Hongre, menuisier), sous l'autorité de Jean Baudoyne, menuisier ordinaire du roi, procéderont à la construction d'un plancher sur toute la surface du jubé, lequel, par trois marches, permettra d'accéder à une estrade sur laquelle prendra place le roi. En outre, des galeries seront installées de chaque côté du chœur ainsi qu'un escalier partant de ce dernier et montant au pupitre. A la demande des artisans chartrains, le paiement de ces travaux devaient être garantis sur les fonds propres des représentants du futur roi. On ne saurait être plus prudent en ces temps de guerres et d'in certitude sur le devenir de la couronne!

Le démontage de ces aménagements incombait à Pierre Germont, qui, pour le prix de son labeur, pourra garder le bois à son profit.

Le bas du document comporte les signatures des différentes parties, dont celles de Claude Besiou et de Toussaint Le Hongre, qui représentent respectivement les dessins d'une bisauiguë et d'une tarière.

